

*Ville de lillers*

*Département du Pas-de-Calais*

*Arrondissement de Béthune*

*Canton de Lillers*



*CCAS Pierre Vilain*

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**  
**CCAS DE LILLERS**

Conseil d'Administration du 22 mars 2018

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE – Contexte national et territorial

### II. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

#### II.1. Le budget général du CCAS

II.1.A : Les dépenses de fonctionnement

II.1.B : Les recettes de fonctionnement

II.1.C : Les dépenses d'investissement

II.1.D : Les recettes d'investissement

#### II.2 : Les budgets annexes

II.2.A : Les dépenses de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.B : Les recettes de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.C : Les dépenses d'investissement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.D : Les recettes d'investissement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### III.1. Au niveau du budget général du CCAS

III.1.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2018

III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2018

III.1.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2018

III.1.D : Les recettes d'investissement prévues en 2018

#### III.2 : Au niveau des budgets annexes (SAAD –SSIAD et Résidence A.Croizat)

III.2.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2018

III.2.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2018

III.2.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2018

III.2.D : Les recettes d'investissement prévues en 2018

## CONCLUSION

## ANNEXES :

1. Tableaux d'analyse financière pluriannuelle 2013-2017

## INTRODUCTION

Jusqu'à présent, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312- 1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 (LPFP) dispose que les collectivités concernées par l'obligation de tenue d'un DOB, doivent à cette occasion, présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le débat d'orientation budgétaire donne l'occasion d'évoquer l'exercice de l'année antérieure et d'ouvrir les perspectives des mois à venir.

Il convient toutefois d'inscrire l'action du CCAS – donc les résultats budgétaires de l'année 2017 et les prévisions 2018- dans un contexte particulièrement difficile et aussi de replacer l'action du CCAS de Lillers dans le cadre réglementaire actuel et de la nouvelle configuration territoriale de l'intercommunalité.

## I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE – CONTEXTE NATIONAL ET TERRITORIAL

Le CCAS est la traduction d'une volonté politique dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale sur la commune de LILLERS.

Il a pour missions l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes et des familles le sollicitant afin de faire valoir leurs droits et assurer, si besoin, un suivi de leurs situations. Il anime également une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels. Il gère différents services et établissements, services qui sont structurés en fonction des publics auprès desquels ils interviennent.

Il est à noter deux changements dans les missions dévolues au CCAS :

- la mission « Promotion de la santé en Faveur des Elèves » n'est plus assurée par le CCAS depuis 2017, en raison de la non reconduction du partenariat avec l'Education NATIONALE ;
- le CCAS a repris la compétence logement, avec l'intégration du service logement au sein des locaux du CCAS. En effet, le logement étant facteur d'insertion sociale et le mal logement étant vecteur d'exclusion et de mal être, il est logique que le CCAS de par sa politique d'Action Sociale, de Solidarité et de lutte contre l'exclusion intègre le service logement.

**Aides aux familles** : Aide Sociale Légale et Facultative, Insertion logement et RSA

**Aide aux Personnes Agées et porteuses de Handicap** : Le Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile, le Service de Soins Infirmiers A Domicile, la Résidence Ambroise Croizat

**Accueil de la Petite Enfance** : Crèche familiale Les Petits Poucets et Relais Assistantes Maternelles

**Prévention Santé** : Education Santé

**Education** : Programme de Réussite Educative

**Logement** : service logement, lutte contre l'habitat indigne

Le CCAS continue à mener ses missions auprès des publics concernés, malgré les multiples défis auxquels il est confronté comme le resserrement du volume de ses recettes et l'évolution – quasi mécanique – de ses dépenses. D'autant que l'exercice des multiples missions du CCAS repose essentiellement sur l'intervention des agents auprès des populations les plus fragiles que sont les aînés et les jeunes enfants. Elle se traduit donc par les dépenses de personnel qui représente 76% du budget global et 92% pour le budget du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile.

En effet, les conséquences de la situation économique perdurent notamment avec des impacts économiques, sociaux et sociétaux de plus en plus profonds qui ne laissent pas espérer une quelconque évolution positive significative et durable pour la grande majorité de la population.

En première ligne face aux conséquences de cette crise, il convient de souligner que l'amputation des dotations versées par l'Etat à un moment où ce dernier contraint ces mêmes collectivités à dépenser plus, est une contradiction majeure d'un système sclérosé par les règles du libéralisme.

L'austérité budgétaire touche toutes les collectivités locales qui après avoir subi le gel puis les baisses des dotations vont subir la diminution de ces dotations d'Etat qui ont-elles-mêmes pour conséquences la baisse des aides de nos partenaires financiers (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, CARSAT, ...).

Malgré ce contexte économique et social dégradé, nous sommes – encore et toujours – dans une démarche volontariste de développement des services publics municipaux qui sont l'un des facteurs d'attractivité de la commune.

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels sont confrontés nos concitoyens, et plus largement la société actuelle, les élus et les services publics locaux se doivent d'être toujours plus présents, plus réactifs et professionnels dans leurs multiples interventions et peut être plus encore sur ce sujet sensible qu'est la solidarité.

La commune de Lillers a fait son entrée dans la nouvelle géographie prioritaire en 2014 et son centre-ville est classé quartier prioritaire. Ce quartier prioritaire se compose de 2580 habitants. La population du centre-ville est relativement jeune, en majorité composée d'ouvriers et d'employés.

Le diagnostic établi dans le cadre de ce contrat de ville a fait apparaître :

- Des familles fragilisées et des enfants en difficulté scolaire, avec notamment une forte proportion de familles monoparentales ou vivant seules dans le centre de Lillers, un niveau de qualification faible et un taux d'emploi faible
- Des enfants et adolescents en difficulté scolaire et en manque de repère

**Les enjeux en matière de jeunesse, parentalité et réussite éducative sont le soutien à l'éducation et accompagnement à la parentalité et l'accompagnement scolaire et lutte contre l'échec et l'absentéisme**

- La présence d'acteurs sociaux investis mais dont le travail collaboratif doit encore être renforcé.

**Les enjeux en matière d'action sociale sont : Le soutien à l'insertion sociale ; L'action coordonnée pour l'action sociale en faveur des personnes défavorisées ou isolées ; Le développement d'une plus grande ouverture d'esprit, d'une meilleure estime de soi et de la découverte de l'autre ; Le soutien particulier aux familles monoparentales ; Le développement de la participation des habitants**

- Des difficultés de santé importantes et des démarches de prévention insuffisantes malgré un CCAS moteur des actions en faveur de la santé.

**Les enjeux en matière de santé et accès aux soins sont : la lutte contre la désertification médicale ; Le développement de la prévention santé, de l'hygiène et de l'accès aux soins et la lutte contre les facteurs de surmortalité**

Le programme d'actions 2015-2020 du contrat de Ville comporte plusieurs axes portés par le CCAS, en collaboration avec les différents partenaires institutionnels.

1. Le CCAS a engagé une étude de besoins en matière d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité afin de vérifier la faisabilité de la création d'une structure d'accueil collectif dans le quartier pour les 3 mois à 6 ans en organisant des passerelles avec l'école et y intégrer un Lieu d'Accueil Enfants Parents label « maison verte » pour les moins de 4 ans. Une première présentation des résultats a eu lieu courant 2017, mais certains points restent à approfondir surtout au niveau des besoins des assistantes maternelles du secteur et des actions parentalité.
2. La mise en place de bilans de santé via l'institut PASTEUR ont été mis en place en 2017 par le Centre Social, en partenariat avec le CCAS.
3. La candidature de la Ville de Lillers et du CCAS qui est le porteur juridique du Programme de Réussite Educative avait été retenue en 2015. Le PRE est un dispositif qui a été mis en œuvre dans le cadre du plan de cohésion sociale de 2005. Il mobilise de nombreux acteurs institutionnels et associatifs de l'échelon national à l'échelon local. L'originalité de ce dispositif réside dans une approche pluridisciplinaire du concept de réussite éducative qui prône l'accompagnement personnalisé de l'enfant et la participation des familles. Ce dispositif contractualisé pour 3 ans (2015 – 2017) est reconduit en 2018 – 2020.

Il est à noter également que la nouvelle communauté d'agglomération, qui prend la suite des communautés Artois Comm, Artois Lys et Artois Flandres, a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Communauté d'Agglomération Béthune – Bruay Artois Lys Romane et qu'un CIAS a été installé, avec les missions suivantes :

- Analyse des besoins sociaux de la population du territoire
- Handicap : élaboration d'une politique globale et mise en œuvre d'une charte handicap
- Aide au maintien à domicile des PA : mise en place des schémas de services
- Volet santé : élaboration et suivi d'un contrat local santé ou autre dispositif
- Petite enfance : mise en place des schémas de services

Le CCAS de Lillers participe à la mise en place de ces nouvelles missions CIAS de l'Intercommunalité, afin de développer les projets partenariaux sur ce nouveau territoire et également de donner une nouvelle dimension aux actions en direction des publics concernés. Des relations partenariales devront être contractualisées.

## II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, la situation du budget du CCAS, tant en fonctionnement qu'en investissement et dans un deuxième temps, la situation des budgets annexes (SAAD- SSIAD et RESIDENCE AMBROISE CROIZAT) :

### II-1. Le budget général du CCAS

#### **II-1-A : Les dépenses de fonctionnement**

En 2017, le montant des **dépenses** de fonctionnement a augmenté de 71 165 € par rapport à 2016 puisqu'il est passé de 1 181 062 € à 1 252 227 € :

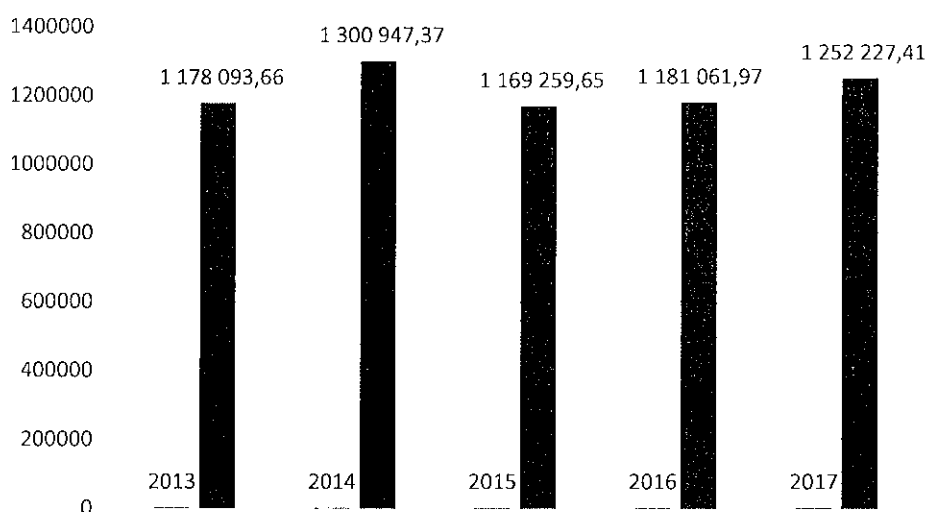
- Une subvention de fonctionnement de 20 000 € a été versée au foyer logement pour pallier à la baisse des recettes d'hébergements (4 logements laissés volontairement libres pour les travaux prévus en 2016 et commencés fin 2017).
- La mutation d'un agent ville vers le CCAS – référent solidarité- a entraîné une augmentation de la masse salariale de 63 000 €
- Des factures multi budgets dont le montant s'élève à 19 000 €.

Le travail important des agents du service **d'aides aux familles** basé sur un accompagnement éducatif de ces familles a permis de contrôler l'évolution du montant global des aides accordées ; ce montant a augmenté de 2 464 € en 2017.

Que ce soit pour négocier des délais de paiement, aider à la constitution de dossier de surendettement, à l'accompagnement dans l'intégration d'un logement ou l'accompagnement budgétaire, le professionnalisme et la proximité des agents d'accueil du CCAS constituent un excellent travail de prévention.

Sans doute faut-il rappeler que dans sa prise de décision, la commission permanente tient compte évidemment du contexte familial mais aussi des démarches d'insertion fournies par les demandeurs, de leurs motivations tout comme de l'absence d'actes d'incivilité. Dans un souci d'équité et de déontologie, un règlement intérieur d'octroi des aides facultatives a été mis en place fin 2017 et validé en Conseil d'Administration. Ce règlement intérieur contient une charte de confidentialité, signée par les membres de la Commission Permanente et les agents concernés.

## CCAS Dépenses de fonctionnement



### II-1-B : Les recettes de fonctionnement

Quant aux **recettes**, elles ont baissé de 31 528 € passant de 1 274 243 € à 1 242 715 € en 2017. Cette diminution s'explique par la baisse de 35 000,00 € de la subvention communale qui est passée de 755 000,00 € à 720 000 € en 2017

- ⚡ L'activité de la **crèche** a légèrement augmenté en 2017 par rapport à 2016, mais la tendance reste à la baisse (49 enfants en 2017, 47 enfants en 2016, 54 en 2015). Plusieurs facteurs expliquent cette diminution :
  - ✓ **En 2017, 9 assistantes maternelles ont travaillé contre 12 en 2015**
  - ✓ **En France, le taux de natalité est en baisse :**
  - ✓ **Les demandes seraient « plus calmes depuis 6 mois ».** Les assistantes maternelles indépendantes de Lillers qui fréquentent le RAM de Lillers font la même remarque.
  - ✓ **Présence d'autres établissements d'accueil du jeune enfant dans le secteur : plusieurs établissements existent sur le secteur et d'autres sont prévus :**
  - ✓ **Les parents sollicitent la famille (les grands-parents...) afin de réduire les heures du contrat.**

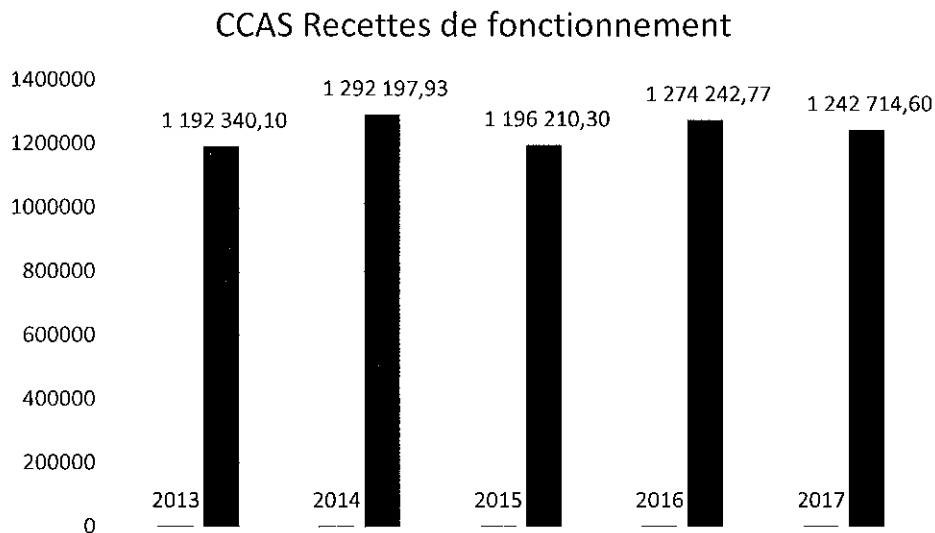
Par contre il est à noter que le nombre d'enfants venus occasionnellement a augmenté ; il est passé de 22 en 2016 à 47 en 2017. **Nous observons les recommandations de la CAF sur l'effort à apporter à l'accueil occasionnel.**

Même si l'activité de la crèche a légèrement augmenté, **il est urgent de réagir à la baisse du taux d'occupation.** Ce taux est passé de 50.44 % en 2014 à 39.61% en 2017. Ainsi une demande a été adressée à la CAF afin de faire baisser la capacité d'accueil de 40 à 30 places, ce qui permettra de faire augmenter le taux d'occupation et impactera sur le montant de la PSU.

**Il faut ajouter que le travail effectué pour que les heures facturées correspondent au plus près aux heures réellement effectuées a porté ses fruits.** En effet, la CAF nous verse une PSU au prorata des heures facturées, sachant que plus le total des heures facturées se rapproche des heures réelles, plus le montant du remboursement de l'heure est conséquent. Nous avons donc relevé le défi en 2016, puis en 2017 puisque le ratio heures facturées (40 770) / heures réalisées (39771) donne un taux de facturation à 102.5%, sachant que dans l'idéal ce taux doit être inférieur à 107% pour bénéficier du maximum de PSU. Il était de 112.66% en 2015, 103.10 % en 2016 et 102.51% en 2017.



⚡ Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2015 – 2017 a été signée avec le Conseil Départemental pour la réalisation de la **mission référent solidarité (RSA)**. A cet effet, une subvention de 17 681 € a été octroyée en 2017. Une nouvelle convention pluriannuelle d'Objectifs (CPO) est en cours de signature pour 2018- 2020.

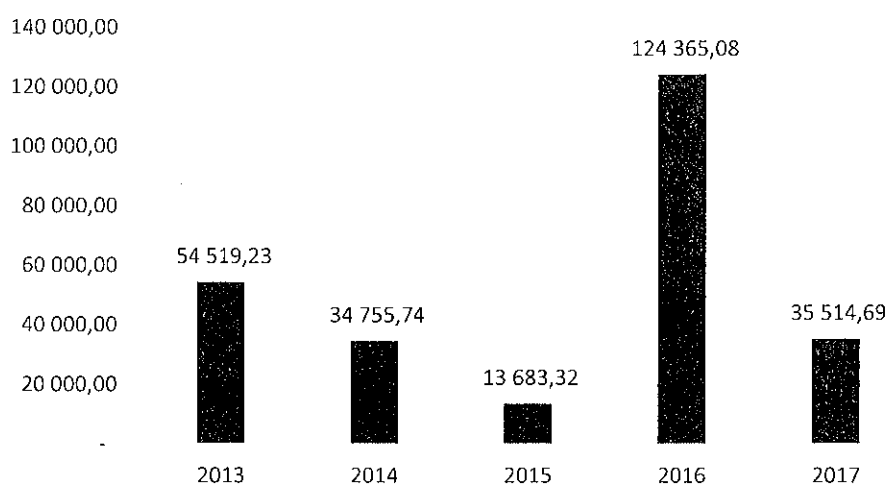


### **II.1. C : Les dépenses d'investissement**

En 2017, des dépenses d'investissement ont été effectuées pour :

- ⚡ L'achat d'un logiciel pour la dématérialisation des factures (CHORUS PRO) et le renouvellement des Packs Office
- ⚡ Les frais notariaux pour l'achat du local sis rue des promenades
- ⚡ Le renouvellement de 5 ordinateurs
- ⚡ Bureau et fauteuil (agent en contrat CUI)
- ⚡ Matériel crèche
- ⚡ Un lave-linge pour la lingerie au foyer

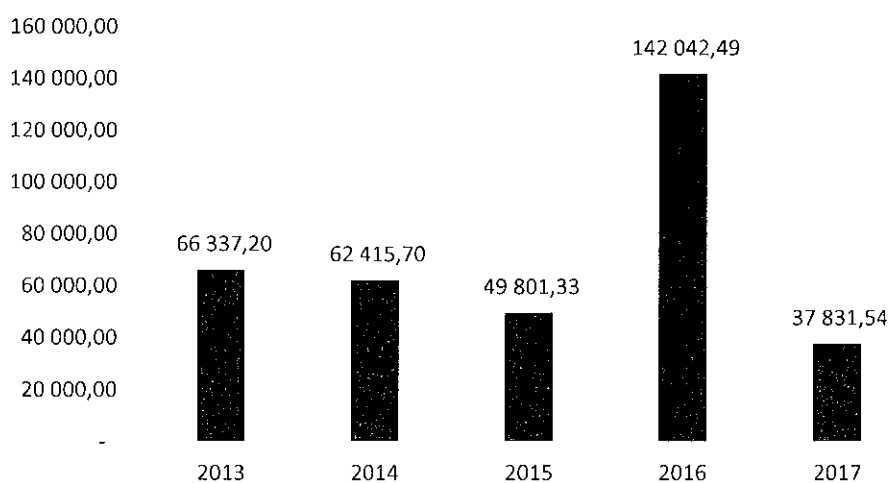
## CCAS Dépenses d'investissements



### II.1.D : Les recettes d'investissement

Ce sont les Dotations aux amortissements, le FCTVA (Fonds de Compensation TVA et l'excédent des années antérieures.

## CCAS Recettes d'investissements



## II.2. Les budgets annexes

Cette partie concerne les budgets du SAAD- SSIAD et Résidence Ambroise Croizat

### II.2.A : Les dépenses de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

En 2014, 2015 et 2016, en partenariat avec l'UNA, la démarche de certification des services de Soins Infirmiers à Domicile et d'Aide à Domicile a été menée avec succès puisque ces 2 services ont été certifiés AFNOR lors de ces différents audits (2 audits documentaires et 1 audit de renouvellement.)

Cette labellisation a constitué une étape essentielle pour le devenir de ces services dont les agents se doivent d'intervenir avec la même qualité, la même réactivité, cette même proximité qui sont autant de gages de confiance. Ces activités sont confrontées à une concurrence de plus en plus forte, voire « agressive », et un cadre budgétaire de plus en plus contraint. C'est également la volonté de montrer aux partenaires financiers (ARS, Conseil Départemental, Caisses de retraite) les capacités et les ambitions du service public face aux prétentions d'entreprises privées ou de structures associatives.

Le processus de certification est lourd à mener, demande une grande disponibilité et de ce fait entraîne une surcharge de travail. La situation actuelle ne nous a pas permis de prioriser la démarche de certification, qui n'a pas été poursuivie en 2017. Mais il reste que la démarche d'amélioration continue est intégrée par les équipes en place et que l'obtention ou non du label de certification n'aura pas d'impact sur la continuité de la recherche continue d'un travail de qualité.

La mise en place d'un nouveau système de télégestion au niveau des services de maintien à domicile a été initiée en automne 2016 et opérationnelle au printemps 2017. A cet effet, une subvention d'équipement de 6 087,00 € nous a été octroyée par le Conseil Départemental en 2017 pour le SAAD, une autre de 1 362,90 € a été versée par la CARSAT ;

Il reste néanmoins que malgré cette volonté de toujours maintenir une qualité de service optimale, un grand nombre d'agents en arrêt de travail au niveau du SAAD a engendré des dysfonctionnements non seulement dans ce service mais également dans les services supports du CCAS, qui pour palier à ces problèmes, ont eu un surcroît de travail....

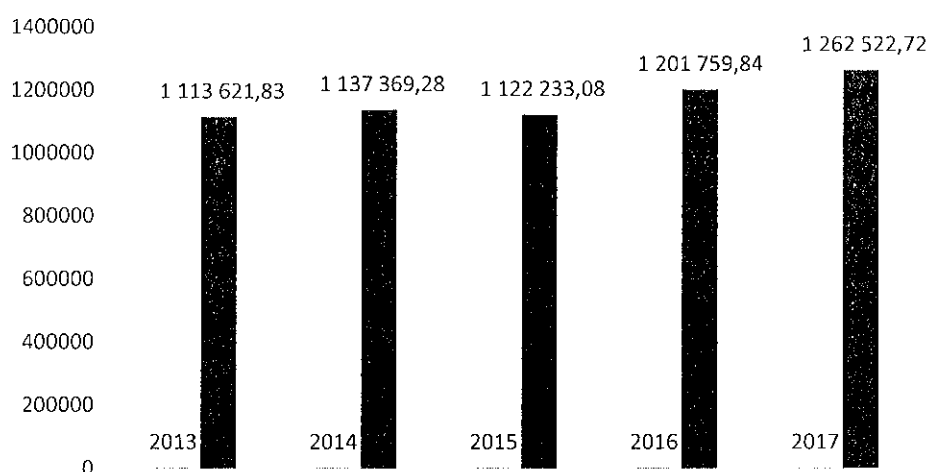
Afin de lever ces freins, un travail sur la prévention de l'absentéisme et la qualité de vie au Travail a été initié fin 2016 et s'est terminé en novembre 2017. Pour mener ce projet, le cabinet Interactions et Entreprise avait été retenu, le coût global de l'intervention étant de 19 729 € TTC montant intégralement pris en charge dans le cadre du Fonds de Restructuration alloué par le Conseil Départemental en 2016 (40 000. €) versée en 2 fois une en 2016 l'autre en 2017.

**L'activité du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile** a légèrement baissé, de 48 314 heures pour 299 bénéficiaires en 2016 à 47 960 heures pour 320 bénéficiaires en 2017, **soit 354 heures de moins mais 21 bénéficiaires de plus.**

La gestion 2017 a été de nouveau compliquée pour plusieurs raisons :

- ✚ La dégradation de l'état de santé de certains bénéficiaires, leur grand âge nécessitant une prise en charge plus importante,
- ✚ Un nombre important d'arrêts de travail des agents de « terrain »
- ✚ Des situations d'arrêts de travail prolongés des agents, soumises au comité médical, et non réglées et (ou) en attente ; ce qui retarde les remboursements des assurances statutaires.
- ✚ Les absences de personnel administratif durant plusieurs mois.

## SAAD Dépenses de fonctionnement



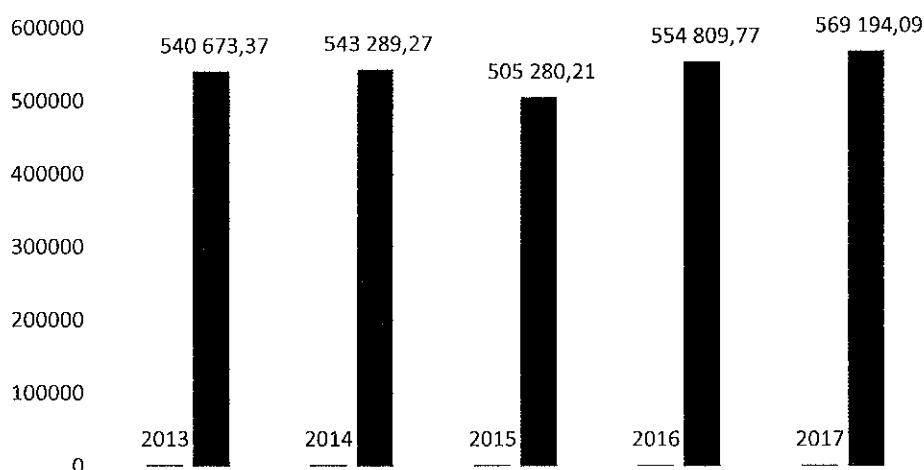
**L'activité du Service de Soins Infirmiers à Domicile a fortement baissé en 2017 :**

- 15 804 journées réalisées en 2016
- 13 470 journées réalisées en 2017
- 23 971 interventions en 2016
- 17 366 interventions en 2017

**Les raisons de cette baisse n'ont pas été explorées. Un travail d'analyse serait à réaliser rapidement, afin de ne pas accentuer cette baisse d'activités et de réfléchir à la mise en place de stratégies de captation de clientèle (plan de communication externe / amélioration de la lisibilité / benchmarking / procédure relais SAAD ...etc.).**

Un déficit de l'exercice 2017 de 25 379,70 € est à constater (12 786,48 € en 2016) ; il est essentiellement dû à l'augmentation des soins infirmiers (compte 6 112 : prestations à caractère médicosocial) inhérents à l'aggravation des pathologies des bénéficiaires. Ce déficit est couvert par un excédent des années antérieures de 43 007.12 €.

### SSIAD Dépenses de fonctionnement



#### b) La Résidence AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT

54.41 sur 60 appartements de la Résidence ont été occupés en 2017. En effet, 4 logements ont dû rester vacants pour permettre le relogement des résidents lors des travaux de soubassement prévus au RDC.

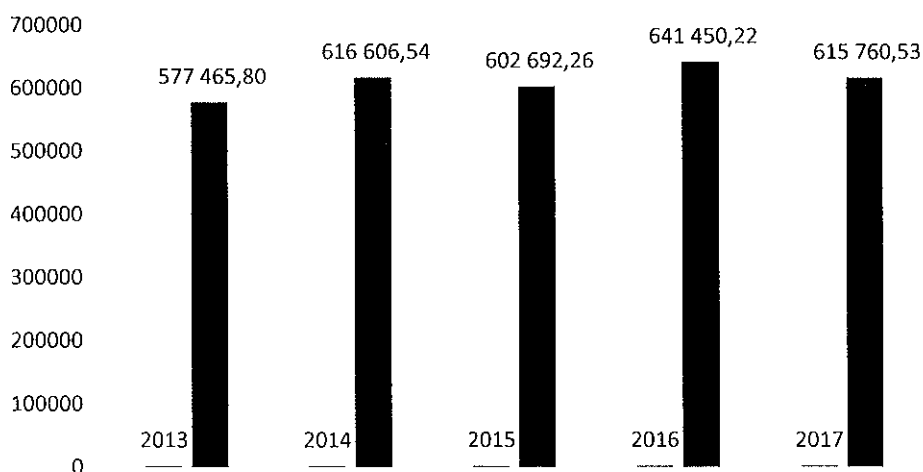
Le nombre de résidents sur l'année est resté le même : 63 résidents en 2016 et en 2017.

Le nombre de repas pris par les Résidents a baissé : il est passé de 18 640 repas à 17 158.

Par contre le nombre de repas extérieurs invités a augmenté ; il est passé de 4487 à 4 519.

On constate une baisse de 25 689 € des dépenses de fonctionnement ; baisse due à une diminution des quantités de produits alimentaires (baisse du nombre de repas) mais surtout au recalcul des redevances LTO SIA 2017 et des avoirs sur l'année 2016, **soit 40 000 € en totalité.**

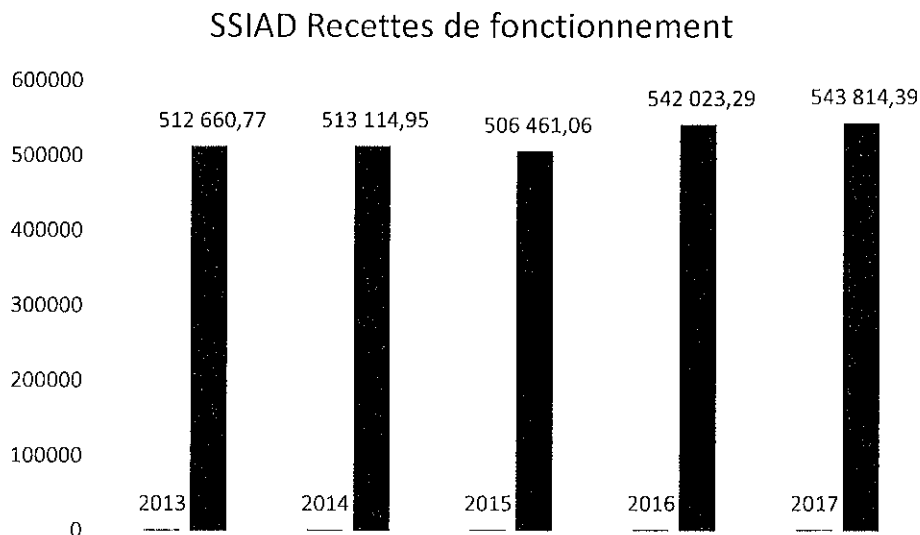
### Rce Autonomie Dépenses de fonctionnement



## II.2.B : Les recettes de fonctionnement

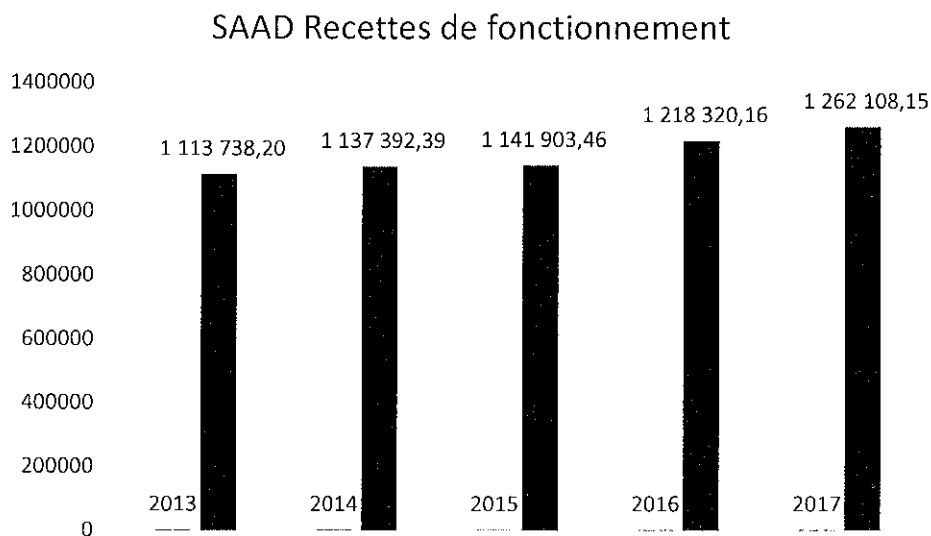
### a) Le SAAD et le SSIAD

Les recettes de fonctionnement pour le SSIAD sont composées essentiellement du forfait annuel versé mensuellement par la CPAM de l'Artois et du remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire.



Les recettes de fonctionnement pour le SAAD proviennent essentiellement du Département (APA, ...), des caisses de retraites, des mutuelles, des bénéficiaires, du remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire et de l'amortissement de la subvention d'investissement.

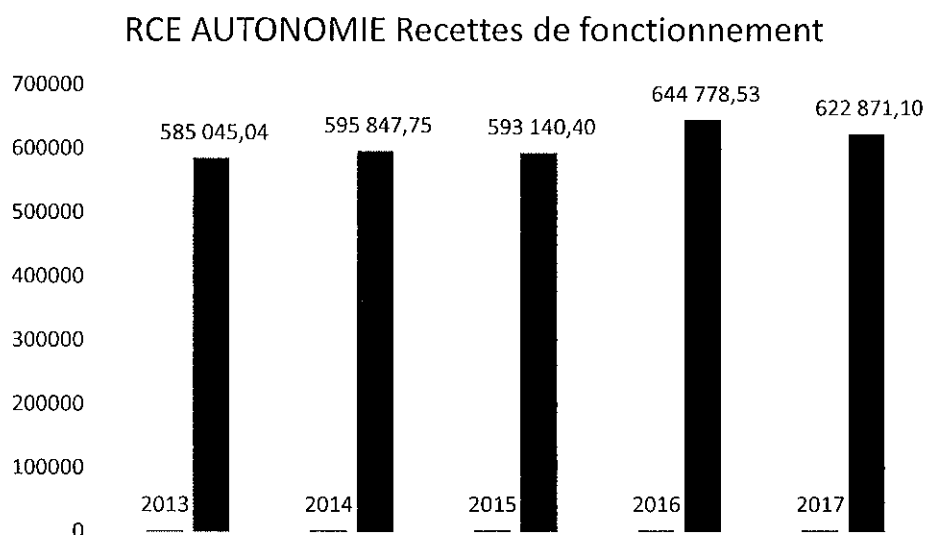
En 2016, le SAAD a bénéficié de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 40 000.00 € dans le cadre du Fonds de restructuration, subvention qui sera versée en 2 temps : 20 000 € en 2016 et 20 000 € en 2017, dont une partie a été utilisée dans le cadre de la prévention de l'absentéisme.



*b) Pour la résidence Ambroise Croizat*

Les recettes de fonctionnement pour la Résidence Ambroise Croizat proviennent essentiellement des résidents (hébergement et repas), du Département (forfait dépendance versé annuellement), des repas à thème, du remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire et l'amortissement de subvention d'investissement.

Dans le cadre de la loi ASV, un CPOM Rce Autonomie a été signé entre le Conseil Départemental et le CCAS en 2016. A cet effet, un **forfait autonomie** a été alloué en 2017 pour un montant de 22 460 €



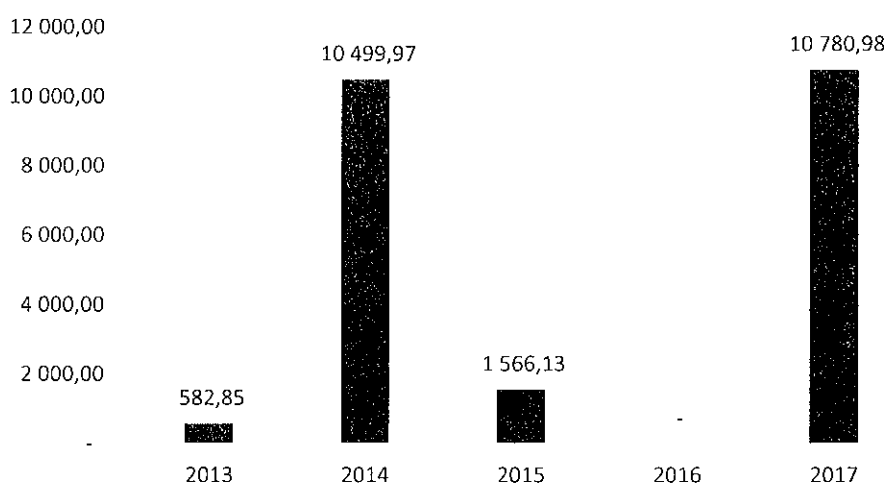
**II.2.C : Les dépenses d'investissement**

*a) Pour le SAAD et le SSIAD*

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

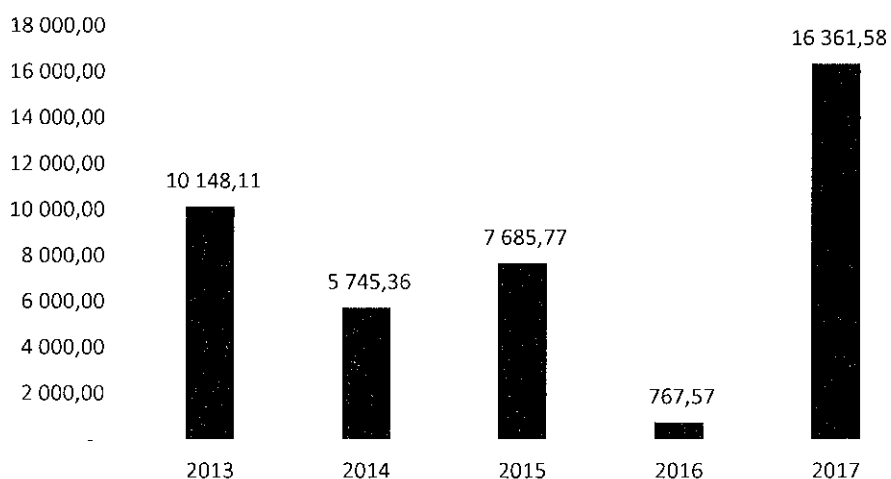
Pour le SSIAD : un logiciel de télégestion, smartphones télégestion pour les aides-soignantes, un bureau et un disque dur externe pour les sauvegardes informatiques

### SSIAD Dépenses d'investissements



Pour le SAAD : 1 fauteuil ergonomique, un logiciel de télégestion, des smartphones de télégestion pour les aides à domicile

### SAAD Dépenses d'investissements

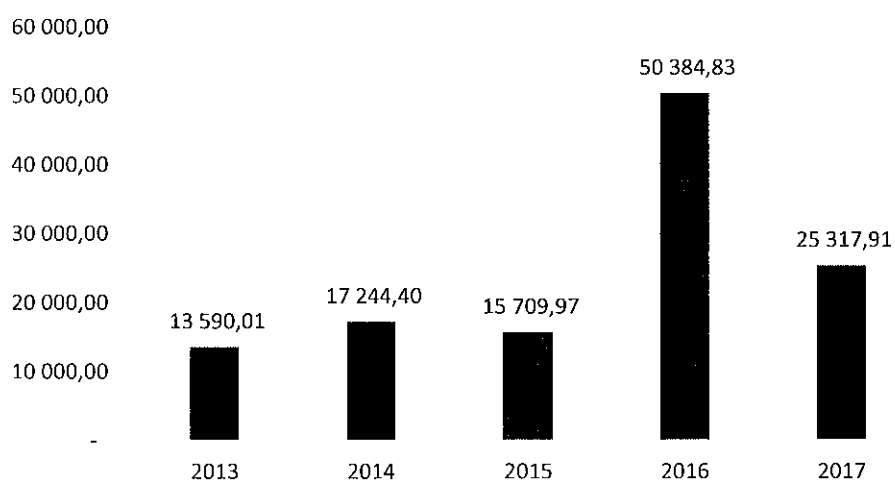


#### b) Pour la résidence Ambroise Croizat

Les dépenses d'investissement se composent de l'achat de : un logiciel pour la mise en place politique d'amélioration continue (évaluation interne, démarche qualité.), un système de vidéo protection, un fauteuil ergonomique, 5 cuisinettes, un coupe légumes et 2 antennes TV.



## REC AUTONOMIE Dépenses d'investissements

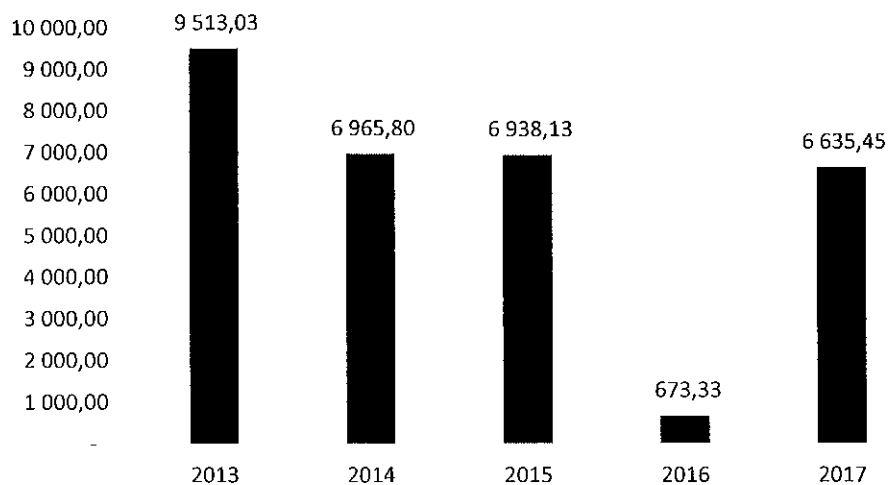


## II ; 2 ; D : Les recettes d'investissement

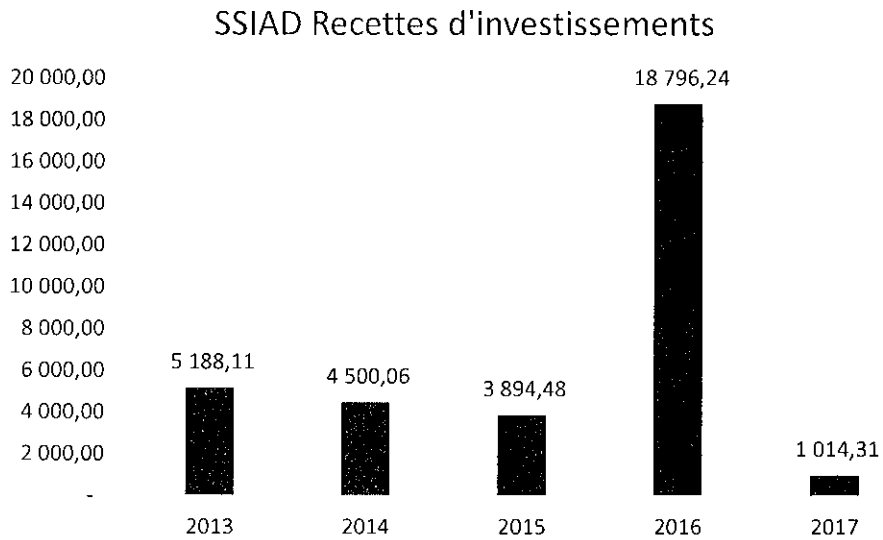
### a) Pour le SAAD et le SSIAD

Pour le SAAD, ces recettes ne proviennent que des dotations aux amortissements (548.45 €) et d'une subvention de 6 087,00 € versée par le Département pour l'achat du logiciel et des smartphones de télégestion.

## SAAD Recettes d'investissements

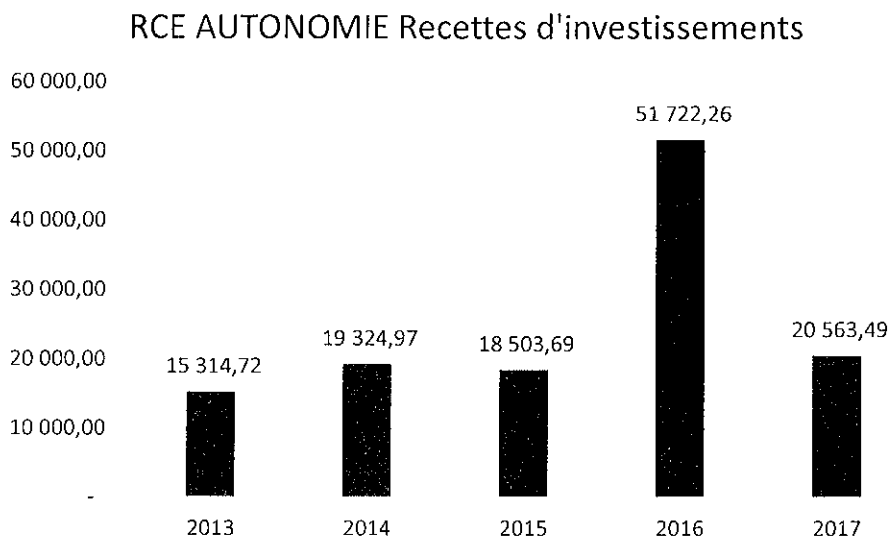


Pour le SSIAD, ces recettes ne proviennent que des dotations aux amortissements.



*b) Pour la Résidence Ambroise Croizat*

Pour la Résidence Ambroise Croizat, ces recettes proviennent également des dotations aux amortissements, d'un reste de subvention de 5 603,50 € versée par la CARSAT en 2017 pour le mobilier acheté en 2015 et des encaissements de cautions à l'entrée du Résident (4 104,20 €).



### III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### III.1. Au niveau du budget général du CCAS

##### III.1.A. Les dépenses de fonctionnement prévues en 2018

Les dépenses prévues au chapitre 011 (charges à caractère général) s'élèvent à 137 200 €, (dont 19 200 € de factures payées pour les budgets annexes). Notons parmi ces dépenses, l'accès à Balises – UNCCAS qui se fera par abonnement avec une cotisation valant pour une année glissante. Cet outil qui intègre un référentiel d'environ 150 indicateurs pertinents définis par l'UNCCAS, dans de nombreux domaines : Démographie, Ménages/ familles, Enfance/Jeunesse, logement, formation, emploi – chômage, profil socio professionnel des habitants, personnes âgées- handicap- santé, nous permettra un gain de temps précieux dans la phase de recueil et d'analyser les données pour l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), outil indispensable à la construction d'une politique d'action sociale adaptée au territoire de Lillers.

Les prévisions du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 1 105 372 €. Elles prennent en compte d'une part le GVT, le remboursement de 53 000 € pour l'assurance statutaire du personnel et la médecine du travail par les budgets annexes et enfin le versement des salaires de plusieurs agents ville mis à disposition du CCAS (1 agent au secrétariat de direction, 1 agent en lingerie, 1 agent au PRE, 2 agents au Service RH collectivité).

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) tient compte des aides accordées aux personnes et des admissions en non-valeur ; il s'élève à 31 000 €.

Le chapitre 66 (charges financières), composé des frais CESU et de la ligne de trésorerie ainsi que les intérêts de l'emprunt, est estimé à 2 200 €.

Au chapitre 67 (charges exceptionnelles), il est prévu la somme de 500,00 € pour des éventuels titres à annuler sur les exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre budgétaire s'élèvent à 39 000 €, correspondant uniquement aux dotations aux amortissements.

**La totalité des dépenses de fonctionnement prévue au budget est estimée à 1 315 272 €.**

##### III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2018

**Le montant total des recettes de 1 315 272 € est détaillé comme suit :**

- La Prestation de service unique versée par la CAF complétée de la participation des parents 240 000 €
- La subvention de la CAF pour le RAM de 12 000 €
- La subvention du Conseil Départemental de 17 600 € pour le RSA
- Les remboursements de salaires estimés environ à 7 000 €
- Les revenus des immeubles à 21 200 €

- La contribution des participants aux différents repas et manifestations organisées par le CCAS de 7 500 €
- Le remboursement des factures par les budgets annexes : 72 200 €
- Les autres recettes pour un montant de 4 243,04 € (facturation lingerie, dons, quêtes mariage, concessions cimetière), sachant qu'il est prévu la mise en place d'une tarification avec facturation pour les services de la collectivité utilisant la lingerie (service scolaire, SAAD, SSIAD, Rce A.Croizat, MPT.)
- Les opérations d'ordre budgétaire constituées par les amortissements des subventions d'investissements versées aux différents budgets annexes de 2 900 €.
- La participation de l'Etat via l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (Acsé) pour le PRE de 48 972 €
- La subvention communale de 750 000€ (755 000 € en 2016 – 720 000 € en 2017)

**Le budget 2018 est équilibré avec la reprise de l'excédent des années antérieures d'un montant de 131 656,96 €.**

### **III.1.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2018**

**La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 151 895,34 €**

Des dépenses sont prévues pour différents projets :

- Achat de matériel : 25 000 €
  - Logiciels, licences pour la dématérialisation fonction budgétaire
  - Ordinateurs
  - Armoire fermant à clés pour obligation confidentialité (service paie)
  - Matériel crèche
  - Cloisons mobiles (local SAAD SSIAD)
  - Porte iso phonique bâtiment médecin généraliste
  - Etagères, fauteuil et paperboard
  - 2 fauteuils ergonomiques
  - 1 casque –oreillettes pour agent accueil téléphonique
- Amortissement de subventions reçues : 2 900 €
- Prêts : 1 000€
- Subventions versées aux budgets annexes : 27 900 €
- Remboursement emprunts : 10 000 €
- Autres dépenses : 85 095,34 € (travaux bâtiments, véhicule électrique et autres)
- Des régularisations des sorties d'inventaire et des cessions de biens seront à prévoir dans l'année voire même au BP, sous réserve de l'accord de la perception.

### **III.1.D : Les recettes d'investissement prévues en 2018**

Les recettes sont principalement constituées de dotations aux amortissements (39 000€), de l'excédent des années antérieures (111 895,34 €) et du remboursement prêt (1000 €)

## **III.2 : Au niveau des budgets annexes (SAAD- SSIAD et Résidence A. Croizat)**

### **III.2.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2018**

a) *Le SAAD et le SSIAD*

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueillir de manière optimale les bénéficiaires, leurs familles et les partenaires, ces services ont emménagé dans des locaux plus vastes et plus adaptés.

Du mobilier devra être prévu (armoires). Il est prévu l'achat de plusieurs vélos électriques, le financement de permis de conduire pour 2 agents grâce à l'action portée par la CABBALR « financement du permis pour les habitants des quartiers prioritaires du contrat de ville souhaitant travailler dans le secteur des services à la personne ».

Il sera proposé l'embauche de 3 agents en contrat aidé (CUI - PEC) au niveau du SAAD.

Pour le SAAD, les propositions budgétaires 2018 concernant les dépenses de fonctionnement n'ont pas été approuvées par le Conseil Départemental. Leur proposition est la suivante :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 72 274,00 € (80 750 € demandés en octobre 2017)

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 1 145 647 € (1 200 000 € demandés en octobre 2017)

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 28 820 € (32 200 € demandés en octobre 2017)

**TOTAL DEPENSES : 1 246 741 € (1 312 950€ ont été demandés en octobre 2017).**

**Nous reverrons cette situation budgétaire lors de la négociation du nouveau CPOM avec le Conseil Départemental.**

Pour le SSIAD, les propositions budgétaires 2018 concernant les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été approuvées par l'ARS, à savoir :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 152 500 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 422 000 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 18 200 €

**TOTAL DEPENSES : 592 700 €**

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

En 2018, des travaux restent à réaliser : réfection et isolation des terrasses de toit, isolation façades, salles de bains PMR et rénovation toilettes publiques au RDC.

Des animations sont prévues dans le cadre du forfait autonomie (CPOM Conseil Départemental), avec la mise à disposition d'une animatrice à mi-temps (aide-soignante diplômée ASG). Afin de soutenir la Directrice dans la gestion de l'établissement, il a été décidé la mise à disposition d'une assistante de direction à mi-temps.

Dans le cadre de la démarche qualité, un logiciel spécifique (AGEVAL) a été acquis en 2017.

**Dans la section Fonctionnement**, les propositions budgétaires et tarifaires transmises au Conseil Départemental ont été approuvées. A savoir :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 211 200 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 335 000 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 146 800 €

**TOTAL DEPENSES : 693 000 €**

### III.2.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2018

#### a) *Le SAAD et le SSIAD*

Pour le SAAD, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

GROUPE I Produits de la tarification : 1 025 000 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation : 203 992,39€

GROUPE III Produits financiers : 400 €

EXCEDENT 2016 : 17 348,61 €

**TOTAL RECETTES : 1 246 741 €**

Les tarifs applicables pour l'année 2018 sont :

21,62 € pour les heures d'APA

20,50 € pour les heures des autres caisses de retraite

21,62 € pour les heures CCAS.

Pour le SSIAD, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

GROUPE I Produits de la tarification : 577 700 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation : 15 000 €

**TOTAL RECETTES : 592 700 €**

#### b) *La résidence Ambroise Croizat*

GROUPE I Produits de la tarification : 576 036,99 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation 91 084,60 €

GROUPE III Produits financiers : 7 000 €

EXCEDENT 2016 : 18 878,41 €

**TOTAL RECETTES : 693 000 €**

Le tarif hébergement 2018 a été fixé à 17,60 € (idem qu'en 2017) et celui du repas 8,55 € (+ 0.05 € qu'en 2017), soit un total de 26,15 € par jour (26,10 € par jour en 2017).

### III.2.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2018

#### a) *Pour le SAAD et SSIAD*

Pour le SAAD, le total des dépenses d'investissement s'élève à 12 400 € : achat de 2 armoires, d'un ordinateur, de 4 vélos électriques et d'un fauteuil ergonomique. Le déficit 2017 d'investissement de 9 257.83 € est reporté sur 2018.

Pour le SSIAD, le total des dépenses d'investissement s'élève à 37 651,63 € :  
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 37 651,63 €

Il est prévu d'acheter pour le SSIAD :

- Un véhicule (électrique si possible et de préférence)
- 2 armoires
- Formation télégestion

*b) Pour la résidence Ambroise Croizat*

Les dépenses d'investissement pour 2018 s'élèvent à 54 076,96 €

Chapitre 13 - Subvention d'investissement : 7 000 € (amortissements des subventions d'investissements reçues).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : 33 876,96€ (remboursements des cautions d'entrée au foyer logement).

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 13 200 € pour l'achat de 6 cuisinettes, 1 ordinateur, 1 armoire, 1 congélateur, 2 TV, 2 WC, 1 scie à onglets, des rideaux, une desserte et un batteur mélangeur.

III.2.D : Les recettes d'investissement prévues en 2018

*a) Pour le SAAD et le SSIAD*

Pour le SAAD, une subvention de 14 457,83 € sera versée par le CCAS pour équilibrer le budget et combler le déficit de l'année 2017.

Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations 7 200€

Total des recettes : 21 657.83 €

Pour le SSIAD, les recettes d'investissement s'élèvent à 37 651,63 €

Chapitre 28 – Amortissements des immobilisations : 7 000,00 €

001 Excédent reporté : 30 651,63 €

*b) Pour la résidence Ambroise Croizat*

Les recettes s'élèvent à 54 076,96 € et se composent comme suit :

✓ Dotations aux amortissements : 13 800 €

✓ Encaissements de caution d'entrées : 3 000€

✓ Excédent d'investissement des années antérieures : 27 471,18 €

Subvention d'investissement versée par le CCAS : 9 805,78 €

## CONCLUSION

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels sont confrontés nos concitoyens, et plus largement la société actuelle, les élus et les services publics locaux se doivent d'être toujours plus présents, plus réactifs et professionnels dans leurs multiples interventions et peut être plus encore sur ce sujet sensible qu'est la solidarité. L'action sociale est au bout de la chaîne de solidarité. Au-delà des seules questions budgétaires c'est la massification des problèmes sociaux qui doit nous interroger.

Ainsi le CCAS pourra s'appuyer sur la réalisation d'une analyse des besoins sociaux de la commune permettant de mieux connaître les typologies de population, les attentes et les besoins des habitants, l'objectif étant de positionner l'offre de services du CCAS au regard des besoins et de l'existant. En effet l'analyse des besoins sociaux constitue avant tout un outil de pilotage essentiel à l'accomplissement de la mission d'action sociale générale de prévention et de développement social local dévolue au CCAS.

Pour ce faire, nous pourrions bénéficier des compétences assurées par le CIAS au niveau de l'Intercommunalité.



## **ANNEXES**

1. Tableaux d'analyse financière pluriannuelle 2013 – 2017

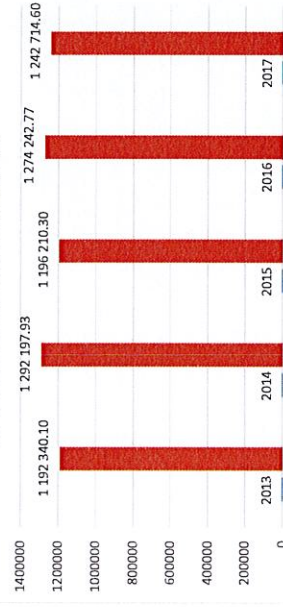
DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
011 Charges à caractère général	110 877,07	144 938,39	137 977,32	137 721,37	141 051,36
012 Charges de personnel	910 570,71	980 990,44	963 325,37	942 678,20	1 033 398,79
65 Pertes sur créances		1 330,39	543,50		
65 autres charges gestion courante : aides	28 974,15	25 718,36	21 183,21	17 625,59	20 089,03
65 autres charges : subvention budgets annexes	90 500,00	105 000,00	40 000,00	40 000,00	20 000,00
66 Charges financières	1 710,86	2 007,33	1 899,38	1 520,20	2 030,60
67 Charges exceptionnelles	2 593,20			4 648,96	268,23
68 Dotations aux amortissements	32 867,67	40 962,46	41 892,87	36 867,65	35 389,40
042 Autres opérations d'ordre			2 438,00		
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 178 093,66</b>	<b>1 300 947,37</b>	<b>1 169 259,65</b>	<b>1 181 061,97</b>	<b>1 252 227,41</b>

CCAS Dépenses de fonctionnement



RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent années antérieures	15 541,32	29 787,76	21 038,32	47 988,97	141 169,77
013 Atténuation de charges	30 901,49	25 325,01	57 989,91	91 424,32	76 567,96
70 Produits des services du domaine	84 251,12	170 109,65	147 195,99	141 520,32	138 612,89
74 Dotations et participation	1 026 494,32	1 057 405,23	957 819,99	1 012 017,27	1 001 685,83
dont commune	798 000,00	755 000,00	730 000,00	755 000,00	720 000,00
75 Autre produits de gestion courante	23 097,27	22 799,31	22 664,76	25 411,21	21 861,64
77 Produits exceptionnels	2 924,25	1 538,78	2 969,96	1 032,25	1 148,88
042 Produits de transferts entre sections	24 671,65	15 019,95	7 569,69	2 837,40	2 837,40
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 192 340,10</b>	<b>1 292 197,93</b>	<b>1 196 210,30</b>	<b>1 274 242,77</b>	<b>1 242 714,60</b>

CCAS Recettes de fonctionnement



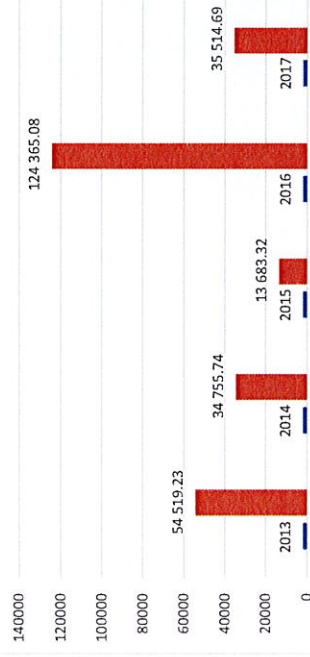
Excédent de l'année en cours 14 256,44

Déficit de l'année en cours 8 749,44

**RESULTAT 29 787,76 21 038,32 47 988,97 141 158,29 131 656,96**

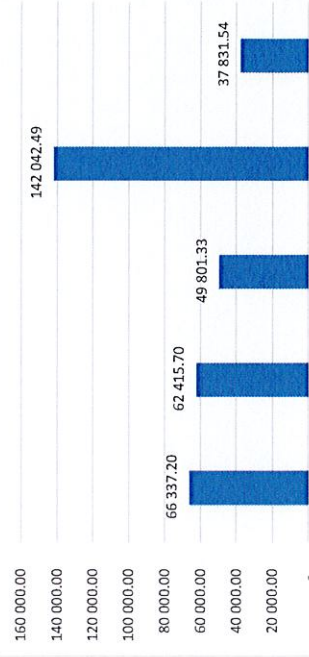
DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
204 Subventions d'équipement versées	5 300.00	2 900.00			
20 Immobilisations incorporelles	9 836.63	3 300.28			7 847.67
21 Immobilisations corporelles	13 620.45	13 290.73	6 113.63	121 527.68	15 229.28
23 immobilisations incorporelles					
16 Emprunts et dettes assimilées	190.50	144.78			9 600.34
27 Autres immobilisations financières	900.00	100.00			
040 opérations d'ordre de transfert	24 671.65	15 019.95	7 569.69	2 837.40	2 837.40
041 Opérations patrimoniales					
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 519.23</b>	<b>34 755.74</b>	<b>13 683.32</b>	<b>124 365.08</b>	<b>35 514.69</b>

CCAS Dépenses d'investissements



RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Déficit année antérieure					
Excédent années antérieures	16 305.14	28 123.11	55 783.07	91 901.08	109 578.49
10 Dotations fonds	31 790.89	21 238.94	5 287.58	3 845.30	2 442.14
1068 excédent de fonctionnement capitalisé					
138 Autres subventions	611.00				
164 Emprunts en cours				100 000.00	
165 Dépôts et cautionnements	167.64	114.30	182.88	129.54	
27 Autres immobilisations financières	900.00	100.00		1 200.00	
28 Dotations aux amortissements	32 867.67	40 962.46	41 892.87	36 867.65	35 389.40
040 Autres opérations d'ordre			2 438.00		
041 Opérations patrimoniales					
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>66 337.20</b>	<b>62 415.70</b>	<b>49 801.33</b>	<b>142 042.49</b>	<b>37 831.54</b>

CCAS Recettes d'investissements



Excédent de l'année en cours  
Déficit de l'année en cours

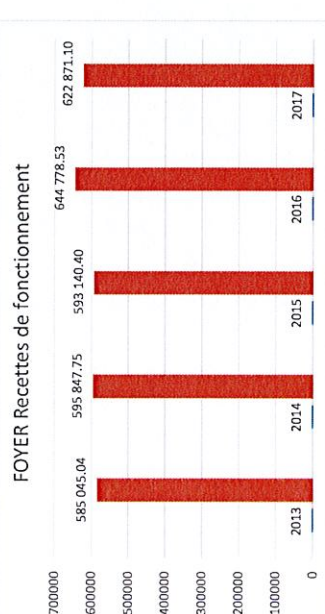
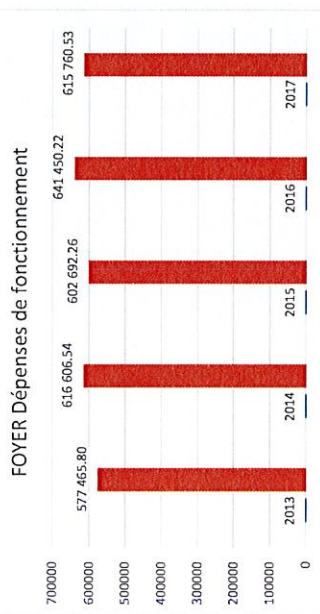
**RESULTAT 28 123.11 55 783.07 91 901.08 109 578.49 111 895.34**

DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	183 901.16	213 620.28	200 492.72	199 716.41	178 248.38
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	284 346.46	302 237.44	300 978.57	296 555.77	346 655.06
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	109 216.18	100 748.82	101 220.97	145 178.04	90 857.09
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>577 465.80</b>	<b>616 606.54</b>	<b>602 692.26</b>	<b>641 450.22</b>	<b>615 760.53</b>

RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent années n-2	4 805.29	33 476.22	12 384.63	15 550.10	
Groupe I Produits de la tarification	537 209.73	547 985.93	543 011.72	537 011.06	526 837.19
Dont forfait dépendance	14 179.66	14 321.46	14 464.67	14 536.99	14 536.99
Dont forfait autonomie				13 454.17	22 460.00
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	41 948.17	41 816.38	43 889.21	101 947.33	90 864.84
Groupe III Produits financiers non encaissables	5 887.14	6 045.44	6 239.47	5 820.14	5 169.07
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>585 045.04</b>	<b>595 847.75</b>	<b>593 140.40</b>	<b>644 778.53</b>	<b>622 871.10</b>

Excédent de l'année en cours 7 579.34 3 328.31 7 110.57  
Déficit de l'année en cours 9 551.86

**RESULTAT 12 384.63 12 717.43 2 832.67 18 878.41 7 110.57**



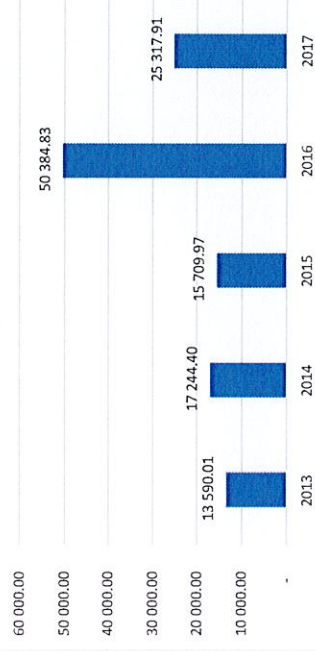
DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
13 Amortissement subventions reçues	5 887.14	6 045.44	6 238.77	5 269.94	5 137.32
16 Cautions	4 959.96	4 892.36	3 030.56	3 477.58	4 452.84
20 Immobilisations incorporelles					3 078.00
21 Immobilisations corporelles	2 742.91	6 306.60	6 440.64	41 637.31	12 649.75
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 590.01</b>	<b>17 244.40</b>	<b>15 709.97</b>	<b>50 384.83</b>	<b>25 317.91</b>

RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent année antérieure	24 289.17	26 013.88	28 094.45	30 888.17	32 225.60
13 Subvention d'équipement reçue		2 900.00	5 603.50		5 603.50
16 cautions	5 344.40	6 881.38	3 236.40	3 806.80	4 104.20
21 immobilisations corporelles				38 652.66	
28 Dotations aux amortissements	9 970.32	9 543.59	9 663.79	9 262.80	10 855.79
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>15 314.72</b>	<b>19 324.97</b>	<b>18 503.69</b>	<b>51 722.26</b>	<b>20 563.49</b>

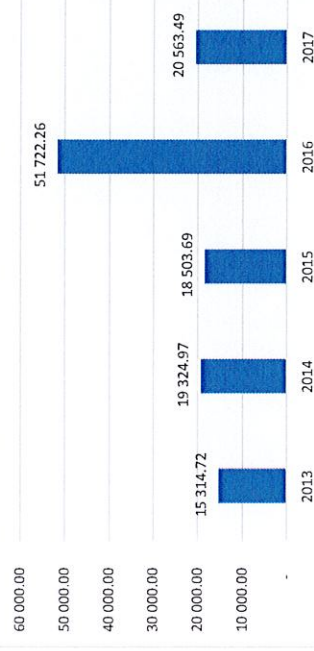
Excédent de l'année en cours 1 724.71 2 080.57 2 793.72 1 337.43 4 754.42  
Déficit de l'année en cours

**RESULTAT 26 013.88 28 094.45 30 888.17 32 225.60 27 471.18**

RESIDENCE CROIZAT Dépenses d'investissements



RESIDENCE CROIZAT Recettes d'investissements

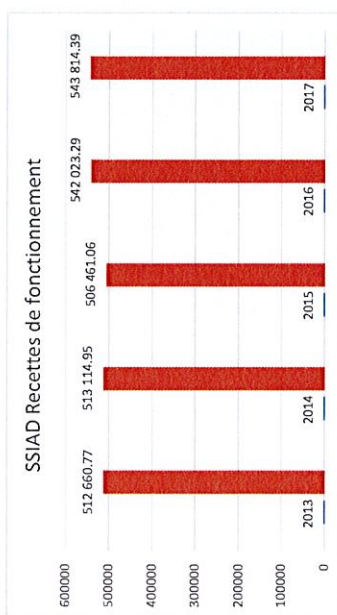
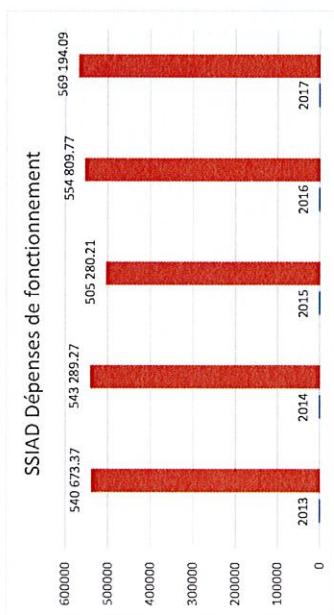


DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	73 088,59	104 823,45	101 890,42	135 625,16	149 410,88
dont G112 Prestations médico-social	58 302,21	70 315,29	72 420,38	108 851,58	114 391,64
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	437 994,48	412 468,69	397 183,03	399 248,68	411 625,46
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	29 590,30	25 997,13	6 206,76	19 935,93	7 957,75
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>540 673,37</b>	<b>543 289,27</b>	<b>506 280,21</b>	<b>554 809,77</b>	<b>569 194,09</b>

RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent années n-2	112 799,67	84 787,07		54 612,75	43 007,12
Groupe I Produits de la tarification	488 261,00	494 236,00	498 157,00	523 285,00	507 192,72
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	24 399,77	9 878,95	8 304,06	18 738,29	36 621,67
Groupe III Produits financiers non encaissables		9 000,00			
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>512 660,77</b>	<b>513 114,95</b>	<b>506 461,06</b>	<b>542 023,29</b>	<b>543 814,39</b>

Excédent de l'année en cours 1 180,85  
Déficit de l'année en cours 25 379,70

**RESULTAT 84 787,07 1 180,85 41 826,27 17 627,42**



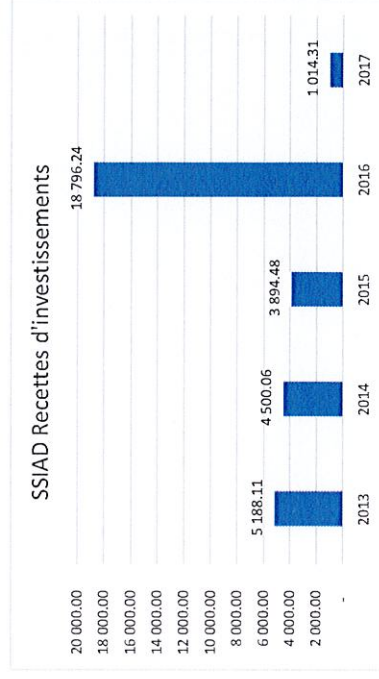
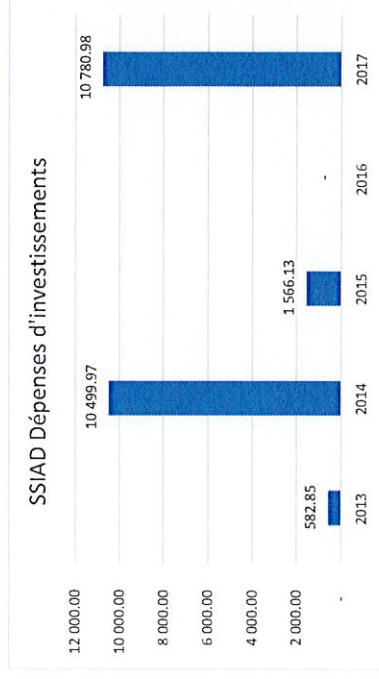
DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
15 Provisions pour risque		9 000.00			
20 Immobilisations incorporelles					10 546.00
21 Immobilisations corporelles	582.85	1 499.97	1 566.13		234.98
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>582.85</b>	<b>10 499.97</b>	<b>1 566.13</b>	<b>-</b>	<b>10 780.98</b>

RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent année antérieure	20 688.36	25 293.62	19 293.71	21 622.06	40 418.30
21 Immobilisations corporelles				17 465.93	
28 Dotations aux amortissements	5 188.11	4 500.06	3 894.48	1 330.31	1 014.31
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 188.11</b>	<b>4 500.06</b>	<b>3 894.48</b>	<b>18 796.24</b>	<b>1 014.31</b>

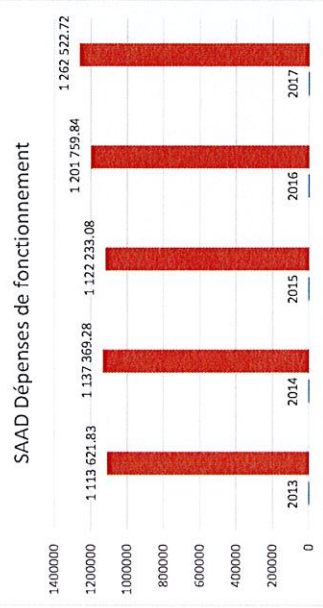
Excédent de l'année en cours  
Déficit de l'année en cours

9 766.67

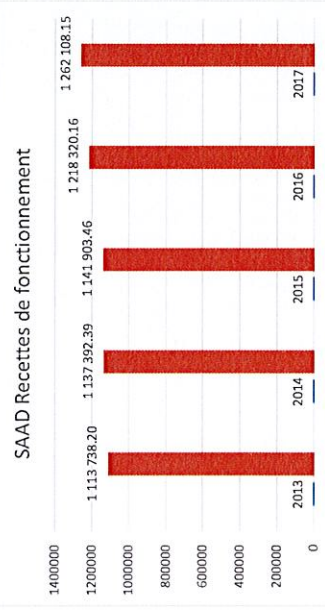
**RESULTAT 25 293.62 19 293.71 21 622.06 40 418.30 30 651.63**



DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
Groupes I Charges afférentes à l'exploitation courante	22 819,78	70 626,65	48 763,23	61 478,98	66 841,35
Groupes II Dépenses afférentes au personnel	1 029 414,69	1 044 866,80	1 053 947,52	1 127 289,76	1 182 415,98
Groupes III Dépenses afférentes à la structure	61 387,36	21 875,83	19 522,33	12 991,10	13 265,49
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 113 621,83</b>	<b>1 137 369,28</b>	<b>1 122 233,08</b>	<b>1 201 759,84</b>	<b>1 262 522,72</b>



RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent années n-2	8 895,21	765,18	9 011,58	788,29	28 681,96
Groupes I Produits de la tarification	942 438,08	940 098,13	982 654,37	1 023 747,83	1 054 222,22
dont Département	642 743,98	631 547,86	661 982,85	700 878,30	720 474,78
dont caisses de retraite	76 796,71	79 191,76	75 996,65	62 288,14	85 821,76
dont bénéficiaires	222 897,39	229 358,51	244 674,87	260 581,39	247 925,68
Groupes II Autres produits relatifs à l'exploitation	167 917,67	191 548,90	152 330,36	193 882,17	206 856,18
dont subventions	90 500,00	105 000,00	20 000,00	20 000,00	21 362,90
Groupes III Produits financiers non encaissables	3 382,45	5 745,36	6 918,73	690,16	1 029,75
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 113 738,20</b>	<b>1 137 392,39</b>	<b>1 141 903,46</b>	<b>1 218 320,16</b>	<b>1 262 108,15</b>



Excédent de l'année en cours 116.37 23.11 19 670.38 16 560.32 414.57

Déficit de l'année en cours

**RESULTAT 9 011.58 788.29 28 681.96 17 348.61 28 267.39**



DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017
13 Amortissement subventions reçues	3 382.45	5 745.36	6 918.73	687.58	687.59
20 Immobilisations incorporelles	4 841.02				13 124.00
21 Immobilisations corporelles	1 924.64	5 745.36	767.04	79.99	2 549.99
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 148.11</b>	<b>5 745.36</b>	<b>7 685.77</b>	<b>767.57</b>	<b>16 361.58</b>

RECETTES	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent année antérieure	724.82	89.74	1 310.18	562.54	468.30
131 Subventions reçues	5 300.00				6 087.00
28 Dotations aux amortissements	4 213.03	6 965.80	6 938.13	673.33	548.45
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 513.03</b>	<b>6 965.80</b>	<b>6 938.13</b>	<b>673.33</b>	<b>6 635.45</b>

Excédent de l'année en cours 635.08 1 220.44 747.64 94.24 9726.13  
Déficit de l'année en cours

**RESULTAT 89.74 1 310.18 562.54 468.30 - 9 257.83**

